

Les informations contenues dans ce document vous aideront à comprendre les résultats du bulletin de votre enfant. Dans toutes les disciplines, incluant celles qui sont enseignées par des spécialistes, l'évaluation se fera à l'aide des différents moyens précisés dans le présent document.

Planification des principales évaluations Niveau 6^e année

Matières	Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Épreuve obligatoire MEQ Mai-Juin*	Épreuve Centre de service Juin*
Français	Lecture	X	X	X	X	--
	Écriture	X	X	X	X	--
	Communication orale	---	X	X	--	--
Anglais	Interagir	---	X	X	--	--
	Compréhension	X	---	X	--	--
	Production écrite	X	---	X	--	--
Mathématiques	Résoudre	X	---	X	X	--
	Raisonner	X	X	X	X	--
Sciences et technologies	Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et technologie ainsi que sur leur façon de décrire ses explications ou ses solutions à l'intérieur d'une démarche scientifique et technologique.	X	X	X	--	--
Géographie et histoire	Lire l'organisation, interpréter les changements et s'ouvrir sur la société.	X	X	X	--	--
Musique	Interprétation	---	X	X	--	--
	Appréciation	---	X	X	--	--
	Création	---	X	X	--	--
Éducation physique	Agir	X	X	X	--	--
	Interagir	X	X	X	--	--
	Santé	X	X	X	--	--
Arts plastiques	Créations personnelles et médiatiques	---	X	X	--	--
	Apprécier des œuvres	---	X	X	--	--
Éthique et culture religieuse	Réfléchir / dialoguer	---	X	X	--	--
	Manifester / dialoguer	---	X	X	--	--

De façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens : observations, situations d'apprentissage et d'évaluation, contrôles, devoirs, etc.

Épreuves MEQ = 20%

* Dates à venir

Verso



Précisions sur une absence à une évaluation

Épreuve obligatoire

- Les motifs reconnus énumérés ci-dessous peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère ou du Centre de services scolaire :
 - Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
 - Décès d'un proche parent;
 - Convocation d'un tribunal;
 - Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

La copie des attestations ou d'autres pièces justificatives, le cas échéant, doit être transmise au Ministère, et l'original doit être conservé par l'école fréquentée.

Examen-école/ centre de services scolaire ou régional

S'il s'agit d'un examen-école et que ce dernier peut être repris lors d'une journée de reprise d'examen (après étude du dossier pédagogique de l'élève), l'élève devra se présenter à l'école au moment qui lui sera assigné par son enseignant.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication le 13 octobre 2023.
Premier bulletin	Le premier bulletin vous sera remis le 16 novembre 2023.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera remis le 28 mars 2024.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin vous sera remis au plus tard le 10 juillet 2024.